

représentations qu'on leur faisait et de hâter le départ ordonné par l'arrêt. Mais ces messieurs firent moins d'attention à cette lettre, qu'au danger d'une émotion dont ils étaient menacés, et ils ordonnèrent que le Père Aubert, curé de Cascakias, demeurerait jusqu'à ce que le conseil de la Nouvelle-Orléans en eût décidé.

Cependant l'encan était fini, on avait vendu la maison, les meubles, les bestiaux, les terres; les esclaves devaient être conduits à la Nouvelle-Orléans pour y être aussi vendus au profit du roi; et la chapelle devait être rasée par celui à qui la maison était adjugée. On permit alors aux Jésuites de rentrer dans leur ancienne maison dont l'usage jusqu'à leur embarquement leur était réservé par une clause stipulée dans la vente. Ils la trouvèrent bien dégagée; on n'y avait laissé que les bois de lit et les paillasses; et pour s'y loger, ils furent obligés d'emprunter de leurs amis, chacun une chaise et une petite table. Ils trouvèrent leur chapelle dans un état encore plus triste; après qu'on eût enlevé les vases sacrés et les tableaux, les gradins de l'autel avaient été jetés par terre; les doublures des ornements avaient été données à des négresses décriées pour leur mauvaise vie; un grand crucifix qui avait figuré sur l'autel et les chandeliers se trouvaient placés sur un buffet, dans une maison dont la réputation n'était pas saine. A voir les marques du dépouillement de la chapelle, on aurait pu penser que c'étaient des ennemis de la religion catholique qui y avaient travaillé.

Ce fut en ce temps-là que les Jésuites des Illinois virent arriver leur confrère, le P. de Vernay; il